

Tel de COMMERCE de PARIS  
N° dépôt  
30 OCT. 1998  
SBMB

12/10716

**O.B. HOLDING.**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 Francs  
Siège social : 6 rue du 8 Mai 1945 - 75010 PARIS

R.C.S. PARIS B 388 300 444

-----

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 1998**

**DEBUT DE L'EXTRAIT**

-----

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit,  
Le Mardi trente Juin à quinze heures trente,

Les Associés de la société OB HOLDING, Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 Francs dont le siège social est à PARIS (75010) 6 rue du 8 Mai 1945, se sont réunis, au siège social, sur convocation faite par la Gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier BERTRAND, gérant associé, demeurant 48 rue de Paris, 92100 BOULOGNE.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement QUATRE CENT QUATRE VINGT QUINZE parts, ci ..... 495 parts

Le Président constate qu'est présent :

Monsieur Jean-Pierre MIALET, demeurant 67 rue de Billancourt, 92100 BOULOGNE. propriétaire de CINQ parts, ci ..... 5 parts

**TOTAL des parts composant le capital social .... 500 parts**  
=====

Les Associés présents possédant la totalité des parts composant le capital social, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

-----

**FIN DE L'EXTRAIT**

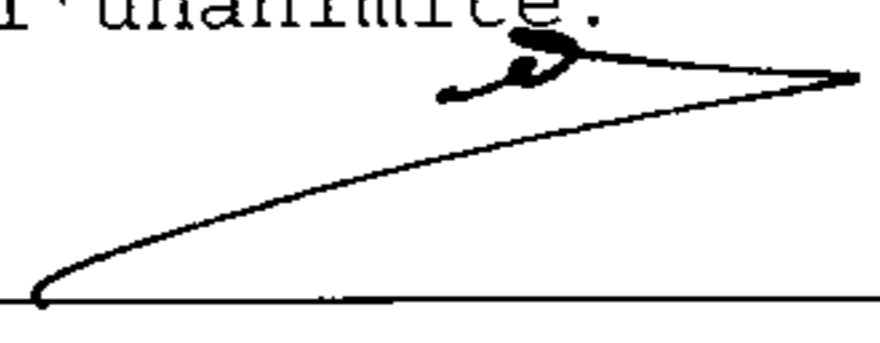
**DEBUT DE L'EXTRAIT**

-----

**Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale constate que du fait du bénéfice de l'exercice social clos le 31 Décembre 1997, la situation de la société "O.B. HOLDING" a été régularisée conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi du 24 Juillet 1966.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



---

**Septième Résolution**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à seize heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

---

**FIN DE L'EXTRAIT**

Le Gérant



**O. BERTRAND**